



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION ORGUE EN BETHUNOIS**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place un projet autour du répertoire contemporain de l'orgue à destination des élèves du Conservatoire communautaire, projet adapté au niveau des élèves qui a pour but de faire découvrir un répertoire spécifique,

Considérant qu'à cette occasion, la Communauté d'Agglomération a sollicité l'Association Orgue en Béthunois pour une programmation, en collaboration avec Pascale ROUET organiste, professeur d'orgue et concertiste, d'une master-class à destination des élèves du Conservatoire communautaire et d'un concert de restitution tout public,

Considérant que le contenu de la master-class proposé par Orgue en Béthunois, correspond à la programmation souhaitée par la Communauté d'Agglomération pour les élèves fréquentant les classes d'orgue,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association Orgue en Béthunois, dont le siège social se situe à Béthune (62400), 170 Place Foch, ayant pour objet la programmation d'une master-class organisée le samedi 1^{er} juin à l'église Saint-Léger de Gosnay et d'un concert de restitution tout public qui aura lieu le dimanche 2 juin 2024 à l'église Saint-Vaast de Béthune et ce pour un montant de 2 500 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association *Orgue en Béthunois*, dont le siège social se situe à Béthune (62400), 170 Place Foch, ayant pour objet la programmation d'une master-class à destination des élèves du Conservatoire communautaire qui aura lieu le samedi 1^{er} juin 2024 à l'église Saint-Léger de Gosnay et d'un concert de restitution tout public le dimanche 2 juin 2024 à l'église Saint-Vaast de Béthune et ce pour un montant de 2 500 € net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le - **6 MAI 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **7 MAI 2024**

Et de la publication le : - **7 MAI 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien